REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

***OBJET :* PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 3 mai 2023

Nombre de Conseillers : *En exercice : 36* *Présents : 25* *Pouvoirs : 10* *Votants : 35*	**Présents les délégués avec voix délibérative :** Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, ~~Pierre FAYARD~~ (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, ~~Bruno GUIOL~~, ~~Marie José SEGUIN~~ (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; ~~Christiane BROTTO SIMON~~ (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, ~~Cécile LASIO~~ (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, ~~Véronique MOREL~~, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, ~~Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ~~ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; ~~Murielle GIRAUD~~ (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, ~~Maryline ZANNA~~ (Saint-Thibaud de Couz) ; ~~Wilfried TISSOT~~ (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38) **Pouvoirs :** Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

- ✓ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Hervé BUTTARD**
- ✓ **Validation PV du 21 mars 2023 : UNANIMITÉ**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Anne LENFANT)

1.1 Extension pôle tertiaire - avenants marchés de travaux

CONSIDÉRANT les travaux d'extension du pôle tertiaire Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications suivantes, apportées en cours de chantier, modifiant les prix des marchés :

LOT	ENTREPRISE	MODIFICATIONS APPORTÉES	MONTANT MARCHÉS DE BASE + AVENANTS PRECEDENTS	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
CHARPENTE – OSSATURE BOIS **Avenant n°3**	**WOODSCOP**	Réalisation d'une cloison en bois d'ossature suite marché infructueux cloison bois	Montant HT : 294 371.48€	Montant HT : + 8 093.97 € + 2.75 % d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 302 465.44€

ELECTRICITE COURANT FAIBLE **Avenant n°3**	**ATELIER ELECTRIQUE VOIRONNAIS (AEV)**	Alimentation volet roulants Câblage contrôle d'accès Liaison fibre optique	Montant HT : 130 383.10 €	Montant HT : 3 659 € + 2.8 % d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 134 042.10 €
MENUISERIES INTERIEURES **Avenant n°1**	**CARBONERO**	Ajuste des prix en rapport à l'inflation/ ajustement des prestations / suppressions poignées salto	Montant HT : 49 991.00€	Montant HT : -14 172€ - 28.35% d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 35 819.00€
MENUISERIE EXTERIEURES **Avenant n°2**	**GB BOIS**	Réalisation des meubles casiers	Montant HT : 82 301.27 €	Montant HT : +5 468.00 € +6.64% d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 87 769.27 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le montant de chaque avenant ligne par ligne,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

1.2 Construction de l'OTI et de la Maison du Parc – Avenants marchés de travaux

CONSIDÉRANT les travaux de construction de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications suivantes, apportées en cours de chantier, modifiant les prix des marchés :

LOT	ENTREPRISE	MODIFICATIONS APPORTÉES	MONTANT MARCHÉS DE BASE + AVENANTS PRECEDENTS	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ	VOTE
TERRASSEMENT/VRD **Avenant n°1**	**EGBF**	Travaux pour déviation des eaux de ruissellement Travaux pour rejet en gravitaire des EP	Montant HT : 137 633,76€	Montant HT : + 27 450.66 € + 19.94 % d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 165 084.42€	**26 POUR** **2 CONTRE (E. L'HERITIER, C. MOREL)** **7 ABS (M. CATTANEO, P. FAYARD, C. COUX, W. DUFOUR, B. GUIOL, P. BAFFERT, R. JOURNET)**
CHAPES **Avenant n°1**	**CHAPES CONCEPT**	Suppression chape pour receveurs de douches	Montant HT : 31 977.50 €	Montant HT : - 1 515.00 € - 4.74% d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 30 462.50 €	**UNA**
PLOMBERIE **Avenant n°1**	**ODDOS ENERGIE**	Suppression receveurs de douches car impossibilité de se raccorder	Montant HT : 150 259.70€	Montant HT : - 630€ - 0.42% d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 149 629.70€	**UNA**

CARRELAGE **Avenant n°1**	**GMC CARRELAGE**	Réalisation de douches à l'italienne	Montant HT : 10 669.28 €	Montant HT : +2 400.00 € +22.49% d'écart introduit par l'avenant	Montant HT : 13 069.28 €	**35 POUR** **1 CONTRE (C. MOREL)**

Le Conseil Communautaire, après avoir voté ligne par ligne :

- **VALIDE** le montant de chaque avenant ligne par ligne,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

Débats :
Cédric MOREL : globalement ce projet est trop dispendieux, c'est un très gros bâtiment avec des avenants très élevés. C'est l'argent du contribuable qui est utilisé.
Roger JOURNET : il faut sanctionner l'assistant maitrise d'ouvrage
Anne LENFANT : l'évacuation des eaux devait se faire en puits perdus mais le technicien a demandé à le faire de manière gravitaire. Les relevés d'eau pluviale n'étaient pas les bons. Pour compenser d'autres choses ne seront pas faites. Les choses s'ajustent pour tenir au mieux le budget.

1.3 Construction de l'OTI et de la Maison du Parc – Avenants contrat AMO

CONSIDÉRANT les travaux de construction de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT le contrat avec AMOLAND et Eepos, assistants à maitrise d'ouvrage de la CC et du PNRC

CONSIDÉRANT que la société Eepos a décidé de recentrer son métier sur des activités autre que celle du QEB dans les opérations de bâtiment. A l'issue de la phase PRO c'est AMOLAND qui assurera la continuité de la mission

CONSIDÉRANT l'évolution du délai initial de réalisation des travaux. A savoir qu'à l'origine la CC avait souhaité limiter l'intervention de l'AMO à 10 mois de chantier seulement au motif que les locaux de l'OTi seraient terminés avant ceux de la maison du PNRC. Cette solution n'étant pas réalisable au regard du résultat du concours d'architecte et du fait d'un bâtiment unique le délai initial passe de 10 mois à 16 mois.

CONSIDÉRANT l'évolution du délai global des travaux compte tenu des aléas de chantier et du projet en lui-même qui nécessite la réception des phases préalables avant d'enchainer (réception support maçonnerie avant prise de côtes et taille par le charpentier). Le délai global des travaux passe de 16 à 24 mois.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :
31 POUR
1 CONTRE (C. MOREL)
3 ABS (E. L'HERITIER, P. BAFFERT, R. JOURNET)

- **VALIDE** le transfert des honoraires restants (1 340€ HT) de Eepos à AMOLAND,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°1 d'un montant de 19 500€ HT correspondant à une évolution de 48.8% du marché de base.

1.4 Convention de travaux de déconstruction de la papeterie des Deux-Guiers – EPFL Savoie

RAPPELANT qu'en date du 08/03/2022 une convention d'intervention et de portage relative à l'opération ci-dessus a été signée et qu'en date du 08/03/2022 la collectivité a sollicité l'EPFL de la Savoie afin d'engager les travaux sur les parcelles ci-dessous désignées :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage
Entre-deux-Guiers	AB148	LE SUIFFET	8 256 m²	Prés	N-Ue
Entre-deux-Guiers	AB1034	LE SUIFFET	9 748 m²	Sols	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB149	LE SUIFFET	854 m²	Sols	N
Entre-deux-Guiers	AB687	LE SUIFFET	5 890 m²	Futaies résineuses	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB385	LE SUIFFET	162 m²	Taillis simples	Ue
		TOTAL	**24 910 m²**		

CONSIDÉRANT que la présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie sur le bien afin de :

- Réaliser toutes les études et diagnostics préalables aux travaux de démolition du bien situé sur la parcelle concernée,
- Effectuer les démarches administratives nécessaires,
- Faire réaliser les travaux de désamiantage, curage, démolition et dépollution du bâtiment puis remblaiement et remise en état.

L'enveloppe financière de l'opération après consultation des entreprises s'élève à :

HT	**932 284,91 €**
TVA 20 %	**186 456,98 €**
TTC	**1 118 741,89 €**

* détails des opérations dans l'annexe

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** les termes de ladite convention en annexe,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'EPFL de Savoie.

Débats :
Évelyne LABRUDE : l'EPFL a validé ce matin le montant des travaux 830 000€.
Pierre BAFFERT : il est ravi de cette économie sur ces frais de démolition et demande l'estimation finale de la subvention ?
Bertrand PICHON MARTIN : les frais d'aménagement ont été fixé à 1,2M€ mais cela va dépendre de ce qu'il est possible de faire. Il va falloir aménager plus vite que prévu pour toucher la subvention.
Anne LENFANT : il va falloir négocier avec l'EPFL pour le portage de l'aménagement mais il va falloir qu'il soit maitre d'ouvrage sur ce projet. Tout cela reste à échanger avec l'EPFL.
Bertrand PICHON MARTIN : tout premier lauréat de l'appel à projet Fonds friches, nous sommes dans les premiers chantiers à sortir bénéficiant ainsi de tarifs favorables.

1.5 Avenant à la convention de partenariat Maison de l'Emploi

CONSIDÉRANT le conventionnement établi depuis 2007 entre le Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan prévoyant, d'une part, la possibilité pour les habitants des communes couvertes par le SIVG de bénéficier des services de la Maison de l'Emploi et, d'autre part, la participation financière du SIVG au budget de la Maison de l'Emploi.

CONSIDÉRANT la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse comme membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) et siégeant au Conseil d'administration,

RAPPELANT que dans le cadre des objectifs déterminés à l'article 1, la Maison de l'Emploi déploie son intervention au bénéfice des habitants des communes de Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Echelles, St Christophe sur Guiers, St Joseph de Rivière, St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont,

RAPPELANT que la Maison de l'Emploi intervient sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse pour :

- Des actions en direction des entreprises et les actions collectives pour les publics,
- La production d'un tableau de bord emploi formation analysant les données à l'échelle du territoire de la communauté de communes.

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Communauté de Communes aux actions développées par la Maison de l'Emploi, pour l'année 2023, est de 39 818 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** les termes de la convention
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec la Maison de l'emploi et tout document relatif à la présente délibération.

1.6 Subventions événementielles et hors cadres 2023

CONSIDÉRANT le cadre général d'attribution des subventions événementielles défini par délibération le 14 juin 2022,

CONSIDÉRANT le groupe de travail mis en place en 2023 composé de membres volontaires du Conseil communautaire,

Il est proposé l'octroi de subvention selon les modalités ci-dessous :

ASSOCIATION	ACTION	MONTANT PROPOSE	VOTE
HISTOIRES EN FÊTES	Rencontres Médiévales en Chartreuse	1 200,00 €	**1 ABS (P. BAFFERT)**
CORAC	29e Rallye automobile de Chartreuse	1 400,00 €	**2 CONTRE (P. BAFFERT, H. BUTTARD)** **5 ABS (S. REY, S. GUSMEROLI, C. MOREL, B. RENAUDIN, C. LASIO)**
LES PASSEURS D'HISTOIRES	Création spectacle déambulatoire "La Voie de la Liberté"	1 200,00 €	**UNA**
LES ENDIMANCHÉS	Festival Les Endimanchés	1 400,00 €	**UNA**
CHARTREUSE TOURISME	Le Grand-Duc	1 600,00 €	NPPA (B. PICHON MARTIN) **UNA**
CHARTREUSE NORDIQUE	Organisation du Challenge des Nocturnes	1 000,00 €	**UNA**
SOLFASIRC	Le Guiers fait son cirque	1 000,00 €	**UNA**
COMITÉ D'ANIMATION	Les RV du P'tit Son	1 200,00 €	**UNA**
CHARTREUSE TRAIL OUTDOOR	Organisation Chartreuse Terminorum en mai et Chartreuse Backyard en octobre	1 300,00 €	**UNA**
INSTINC'TAF	Zygomatic Festival Chartreuse en culture	3000,00 €	**1 ABS (W. DUFOUR)**
L'AUTRE CIE	Inviter les habitants du territoire et les estivants à "être ensemble des forêts" toute une nuit. 10 expériences prévues	600,00 €	**UNA**
LE PIED DE LA CUCHE	Festival Le Pied de la Cuche	1 000,00 €	**UNA**

CHARTROUZ'ART	Festival Art Nature en Chartreuse	1 000,00 €	**UNA**
CSPG	Festy Famille	1 300,00 €	NPPA (MJ SEGUIN, M. MACHON) **UNA**
Cogito Ergo Sum	Miniatures	1 200,00 €	**UNA**
		16 400 €	

Le Conseil Communautaire, après avoir voté ligne par ligne :

- **VOTE** chaque subvention ligne par ligne.
- **VALIDE** et **AUTORISE** le versement des subventions 2023.

Débats :

Cédric MOREL : ne faudrait-il pas financer des nouveaux événements qui n'ont pas encore de renommée ? Le rallye de Chartreuse peut sans doute aller chercher des financements ailleurs.
Martine MACHON : si on part du principe qu'on ne soutient pas les événements « historiques » et reconnus très peu d'événements seront soutenus sur le territoire.
Laurette BOTTA : ce sont des événements fédérateurs et attendus par les habitants.
Birgitta RENAUDIN : doit-on soutenir des événements qui ne vont pas dans l'air du temps ?
Laurette BOTTA : il y a des critères notamment le respect de l'environnement.
Céline BOURSIER : si on fait la chasse au bilan carbone toutes les manifestations sportives du territoire vont être annulées car cela génère énormément de déplacements. Il y a beaucoup de retombées économiques et touristiques sur le territoire.
Pierre BAFFERT : quels sont les critères ? Il semblait qu'avant on ciblait 5, 6 ou 7 évènements avec un rayonnement très porteurs sur une ampleur intercommunale.
Laurette BOTTA : les critères d'attribution des subventions ont été retravaillés l'année dernière, un groupe de travail s'est réuni pour débattre et la proposition a été présentée et actée par le conseil communautaire. Parmi ces critères, le rayonnement de la manifestation est pris en compte dans l'attribution. C'est une réflexion qui doit évoluée encore.

2. FINANCES

(Jean-Claude SARTER)

2.1 DM N° 1 - Budget annexe immeuble de bureaux

Proposition DM N° 1 IMMEUBLE DE BUREAUX

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111-9 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	13 237.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**13 237.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-752-9 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 237.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**13 237.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**13 237.00 €**	**0.00 €**	**13 237.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-1318-9 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 147.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**21 147.00 €**
D-1641-9 : Emprunts en euros	0.00 €	21 619.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	128.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**21 747.00 €**	**0.00 €**	**600.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**21 747.00 €**	**0.00 €**	**21 747.00 €**
Total Général		**34 984.00 €**		**34 984.00 €**

Intérêts de l'emprunt : 66 111 FONC DEP : 13 237 €
Capital de l'emprunt : 1641 INV DEP : 21 619 €

Revenus des immeubles : 752 FONC REC : 13 237€

CAUTIONS:
- remboursement cautions :
165 INV DEP 128 €
- Encaissement nouvelles cautions :
165 INV REC 600 €

Subvention : 1318 INV REC : 21 147€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe immeuble de bureaux

2.2 Agence France Locale

CONSIDÉRANT la délibération en date du 03 novembre 2020 ayant confié à la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse la compétence en matière d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

CONSIDÉRANT la délibération N° 18-132 en date du 06 décembre 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 29 mars 2019, par La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse afin que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

CONSIDÉRANT le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :
3 ABS (P. BAFFERT, C. COUX, E. L'HERITIER)

- **DÉCIDE** que la Garantie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse soit octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est autorisée à souscrire.

- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- Si la Garantie est appelée, La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- Le nombre de Garanties octroyées par la Communauté de Communes Cœur sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

- **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pendant la durée du mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Débats :
Pierre BAFFERT : c'est très difficile à comprendre.
Roger JOURNET : sommes-nous capables de rembourser nos emprunts sous 5 jours ?
Anne LENFANT : c'est une situation qui est prévue contractuellement parlant mais ça n'arrivera certainement jamais.
Bertrand PICHON MARTIN : cette banque permet de lever des fonds et cela peut nous permettre d'obtenir des prêts à des taux fixes intéressants.

2.3 Dissolution budget annexe domaines skiables

CONSIDÉRANT la création d'un budget annexe ski alpin à autonomie financière au 06 décembre 2022 et la fin du contrat avec la société SSDS le 30 novembre 2022,

CONSIDÉRANT la reprise des résultats du CA du budget annexe domaines skiables 2022 au Budget général, suite à la proposition de la DGFIP,

La Présidente propose de clôturer le budget annexe domaines skiables et de réintégrer toutes les opérations afférentes à ce budget dans le budget général.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à clôturer le budget annexe domaines skiables.

Débats :
Cédric MOREL : avons-nous plus de visibilité sur les dettes à intégrer dans le budget général.
Anne LENFANT : les discussions sont en cours avec la Préfecture et la Chambre régionale des comptes, la collectivité est très bien accompagnée sur ce dossier pour que l'impact budgétaire soit le plus juste et le moins impactant possible sur les finances de la collectivité.
La présente délibération n'a pas d'impact réel puisque le vote du budget annexe ski alpin a été approuvé en décembre dernier.

3. ENERGIE

(Anne LENFANT)

3.1 SPPEH : conventions 2023 avec les Départements de la Savoie et de l'Isère en faveur de la transition énergétique

CONSIDÉRANT la délibération communautaire en date du 23 octobre 2020, qui valide le principe d'une candidature du Département de la Savoie et du Département de l'Isère pour répondre à l'AMI régional, en présentant un projet de plateforme de Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), à l'échelle du département,

Cette délibération acte également le principe d'une convention de partenariat de la CCCC avec le Département de la Savoie et avec le Département de l'Isère, pour définir les conditions financières notamment de la mise en œuvre du service sur le territoire Cœur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT la délibération communautaire en date du 4 mai 2021, validant les conventions d'objectifs et de financement de la mise en œuvre du service SPPEH, avec le département de l'Isère et le département de la Savoie,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster annuellement le conventionnement, de manière coordonnée avec les objectifs inscrits dans la convention tripartite convenue pour l'année 2023 avec l'ASDER et l'AGEDEN pour la mise en œuvre du programme d'actions (délibération du 28/02/2023)

CONSIDÉRANT l'avenant à la convention financière pour la mise en œuvre territoriale du SPPEH, proposé par le département de l'Isère pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT la convention d'application pour la mise en œuvre de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie pour l'année 2023,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention financière pour la mise en œuvre territoriale du SPPEH, proposé par le département de l'Isère pour l'année 2022,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'application pour la mise en œuvre de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie pour l'année 2022,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ces documents.

4. TOURISME

(Laurette BOTTA)

4.1 Convention avec l'association Emplois Verts concernant l'entretien des sentiers randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la Communauté de Communes assure conjointement avec le Parc naturel régional de Chartreuse l'entretien d'un réseau de 544 km d'itinéraires balisés (344 km en Isère et 200 km en Savoie) ;

CONSIDÉRANT que ce réseau de sentiers constitue une infrastructure stratégique pour le développement des activités et des loisirs de nature ;

CONSIDÉRANT l'intervention en matière d'entretien des sentiers, sous forme de chantiers d'insertion de l'association Emplois Verts, appartenant au groupe économique solidaire Adéquation et partenaire du centre social des pays du Guiers ;

CONSIDÉRANT qu'à travers ce choix, il s'agit d'une part, de répondre à un besoin local relevant de l'intérêt général dans le domaine des loisirs et du tourisme et d'autre part, de permettre à un public en difficulté du territoire de se remobiliser autour d'un projet professionnel ;

CONSIDÉRANT la convention proposée mentionnant une hausse du montant journalier d'intervention à 695€ (+30€).

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Tourisme le 24/04/2023 pour maintenir 30 jours d'interventions pour un montant total de 20 850 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'association Emplois Verts ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Débats :
Pierre BAFFERT : est-ce que les 544 km sont entretenus sur plusieurs années ? car cela ne pourrait pas se faire sur une seule année vu le travail à effectuer.
Laurette BOTTA : les 544 km sont les km identifiés sur lesquels les emplois verts peuvent intervenir mais cela ne veut pas dire que tous ces km sont à entretenir sur la même année. L'équipe du service tourisme repère les besoins d'entretien et priorise les demandes passées auprès du prestataire.
JC SARTER : il faut rappeler l'objectif social de ces chantiers ils ne peuvent pas intervenir sur toutes les opérations de nettoyage et d'entretien. Ce sont des actions qui favorisent le retour vers l'emploi.

4.2 Accompagnement Nordic France

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT Nordic France comme la structure nationale, qui fédère, au travers des associations départementales, interdépartementales, ou de massif, les sites qui gèrent les activités nordiques.

CONSIDÉRANT qu'au titre du Plan Avenir Montagne Ingénierie dont nous sommes également lauréats, Nordic France propose au Désert d'Entremont et s'ils le souhaitent aux sites nordiques situés sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de saisir l'opportunité de faire évoluer la filière nordique afin qu'elle s'adapte aux enjeux sociétaux contemporains (changement climatique, crise économique et sociale, etc.).

Cet accompagnement consiste, en fonction des besoins, à la réalisation d'un diagnostic du site nordique, à la définition d'une stratégie de diversification des activités proposées par le site nordique et à l'appui au montage d'un plan d'action en lien avec le/les domaine(s) nordique(s) ou des activités nordiques. Cela permet de bénéficier de l'expertise du réseau et des expériences menées sur les autres territoires.
Cet accompagnement n'implique pas de mobilisation financière, mais de l'investissement humain.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Tourisme le 24/04/2023.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter par courrier l'accompagnement de Nordic France :
  - Sous réserve de la validation des autres sites, à l'échelle de l'ensemble des sites nordiques situés, en totalité ou pour partie sur le territoire de Cœur de Chartreuse ;
  - Ou, dans l'hypothèse où les autres sites nordiques ne souhaiteraient pas s'inscrire dans cette démarche, à l'échelle du site nordique du Désert d'Entremont.

Débats :
Stéphane GUSMEROLI : pour Saint Hugues la commune serait intéressée mais comment procéder ?
Claude COUX : idem pour La Ruchère.
Laurette BOTTA : les informations seront transmises aux communes prochainement.

4.3 Acte d'engagement projet européen ALCOTRA « Front'Alp »

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté de Communes à développer ou à accompagner le développement d'une offre touristique s'appuyant sur la valorisation des patrimoines singuliers de son territoire,

CONSIDÉRANT que le développement raisonné de cette offre touristique « patrimoniale » s'inscrit dans le processus de transition du modèle touristique conduit à travers Avenir Montagne,

CONSIDÉRANT le projet européen ALCOTRA, Front 'Alp, pour lequel les communes de Saint-Pierre d'Entremont (Savoie) et de Fenestrelle (Italie) se sont alliées afin de faire du "problème de frontière" et des patrimoines et qui

s'y rattachent (château des Teppaz et fortifications de Fenestrelle) un facteur de lien transfrontalier et de développement local.

Le défi de ce projet est de tisser une nouvelle maille entre la Savoie et le Piémont pour promouvoir ensemble deux sites patrimoniaux séparés par une frontière d'Etat, tout en renforçant le lien entre chaque site et son territoire.

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Pierre d'Entremont (Savoie), chef de file du projet, assurera la gestion du projet pour l'ensemble des partenaires, qu'elle sera maître d'ouvrage d'une part, des travaux de sécurisation et de consolidation des ruines du château et d'autre part, des équipements et des cheminements, permettant l'accueil sur le site et qu'elle coordonnera la communication du projet ;

Partenaire	Montant du fonds	Pourcentage sur le total éligible	Pourcentage sur le total FEDER du projet	Cofinancement public et autofinancement	Cofinancement privé et autofinancement	Recettes	Total contreparties	Total budget éligible
Commune de St-Pierre d'Entremont	675 750,00 €	80.00 %	42.34 %	168 937,50 €	0,00 €	0,00 €	168 937,50 €	844 687,50 €
Comune di Fenestrelle	816 000,00 €	80.00 %	51.13 %	204 000,00 €	0,00 €	0,00 €	204 000,00 €	1 020 000,00 €
Communauté de communes Cœur de Chartreuse	40 000,00 €	80.00 %	2.51 %	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
Formont S.C.A.R.L per la Formazione Professionale	40 000,00 €	80.00 %	2.51 %	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
Comité National Français de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes	24 084,32 €	80.00 %	1.51 %	0,00 €	6 021,07 €	0,00 €	6 021,07 €	30 105,39 €
Total	**1 595 834,32 €**	**400.00 %**	**100.00 %**	**392 937,50 €**	**6 021,07 €**	**0,00 €**	**398 958,57 €**	**1 994 792,89 €**

CONSIDÉRANT le plan de financement ci-dessous :

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une démarche de transition en contribuant à l'émergence de nouveaux modèles touristiques en cohérence avec le positionnement touristique de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Tourisme de la Communauté de communes du 20/02/2023.

Il est proposé d'une part, que la Communauté de communes soit partenaire du projet Front'Alp et d'autre part, soit maitre d'ouvrage de l'étude de valorisation touristique du site en lien avec le Cirque de Saint Même et en s'appuyant sur le réseau de sentiers PDIPR. La participation financière de la Communauté de communes (autofinancement) s'élèverait à 10 000 €, qui correspondrait à du temps valorisé, pour une dépense totale de 50 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** la participation de la Communauté de communes au projet Front'Alp comme partenaire du projet et maitre d'ouvrage de l'étude de valorisation touristique du site ;
- **VALIDE** l'autofinancement, à hauteur de 10 000 €, de la Communauté de communes, à travers du temps valorisé ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que l'acte d'engagement définitif.

Débats :

Pierre BAFFERT : il faudrait réfléchir à l'objectif global sur les actions à rayonnement intercommunal pour la diversification touristique, cela aboutirait à une mise en réseau de cette diversification.

Laurette BOTTA : les projets touristiques sont portés par les communes qui viennent ensuite rechercher des financements auprès de la Communauté de Communes

Anne LENFANT : grâce à l'appel à projet Avenir Montagne ingénierie, il faut savoir saisir ce type d'opportunité. La transition passe par le tourisme bien sûr mais aussi par la mobilité, l'eau, l'économie… Il faut avancer avec une lecture transversale

Bertrand PICHON MARTIN : il faudrait laisser une trace, une feuille de route pour définir ce vers quoi on veut aller. Pour que les mandats futurs aient une trace de l'objectif souhaité dans les années à venir pour la dimension touristique. Il ne faut pas cloisonner il faut mailler toutes les actions portées par la collectivité.

Laurette BOTTA : le projet de territoire a déjà mis le pied dans ce maillage et a fait ressortir la nécessité de travailler sur les différents enjeux ensemble.

Pierre BAFFERT : il y a de nombreux projets (communaux ou privés) qui existent pour diversifier l'offre touristique sur le territoire. Il faudrait recenser ces projets et créer un groupe de travail avec les porteurs de projets pour les voir aboutir grâce au soutien par le réseau et par la Communauté de Communes.
Evelyne LABRUDE : total budget éligible 50 000€ (soit 10 000€ + 40 000€ de subvention)

5. RESSOURCES HUMAINES

(Anne LENFANT)

5.1 Création de poste pour le recrutement du chargé de mission économie mutualisé entre la CC Cœur de Chartreuse et l'association Initiative Pays Voironnais H/F

À la suite de la création de l'espace de Coworking « Écoworks » de la CC cœur de Chartreuse et de l'obtention de financement pour recruter un coworking manager, la CC Cœur de Chartreuse propose de recruter un chargé de mission économie mutualisé avec l'association Initiative Pays Voironnais.

Afin d'optimiser les candidatures et en raison de l'obligation de la publicité de vacance de poste, il est proposé de créer 2 postes à temps complet à compter du 9 mai pour assurer les missions Économie : un poste de rédacteur et un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

La rémunération de l'agent sera basée sur la grille indiciaire de rédacteur ou de rédacteur principal 2ème classe en fonction de la candidature retenue. Le poste non pourvu sera supprimé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la création de ces 2 postes à compter du 9 mai 2023 ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires suite à ces créations.

Débats :
Suzy REY : quelles vont être les missions de ce chargé de mission ?
Anne LENFANT : il va falloir mettre en vente les espaces de location, gérer le planning, démarcher les employeurs pour valoriser l'espace de coworking, gérer la partie administrative des locations de bureaux et salles de réunion.

Point d'information :

- ***Alpes Isère Tour le 28 mai qui part de Saint Pierre de Chartreuse à Saint Thibaud de Couz - 140 km avec 4 000 m de dénivelé***
- ***Inauguration des vélos solidaires samedi 13 mai à la ressourcerie de Saint Laurent du Pont***
- ***Fêtes de la Chartreuse sur les communes d'Entre deux Guiers, Saint Laurent du Pont et Saint Pierre de Chartreuse***
- ***Prochainement réunion d'information sur le déploiement de la fibre pour les communes savoyardes***

Fin du conseil à 21h.